INITIALES DU MAIRE
1762
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 2 juin 2026 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Adele Varner, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Tous présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

090-26/06 Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Adam, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal

091-26/06 Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 5 mai 2026 tel que présenté.

Adopté

5. Déclaration de Conflit d'intérêts

Le maire Spence déclare un conflit d'intérêts relativement à une question juridique concernant une propriété qui sera discutée à huis clos.

6. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

7. Questions du public

- *M. Glenn Cameron :*
  - *fait des commentaires concernant des bacs à déchets non ramassés le long de chemins privés;*
  - *demande des renseignements concernant les règlements et l'application des règlements relatifs aux roulottes;*
  - *demande des informations concernant les nouvelles zones inondables et la cartographie.*

Le maire donne une réponse concernant le règlement actuel sur la gestion des déchets et des bacs, ainsi que sur les nouvelles zones inondables et la cartographie, lesquelles ne sont pas prévues avant 2027.

8. Correspondance

Le maire fait une mise à jour concernant la correspondance qu'il a reçue – dossier reporté au comité pour discussion ultérieure.

INITIALES DU MAIRE
1763
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère Sallafranque, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

092-26/06

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par la conseillère Varner, appuyé par le conseiller Adam, que les membres du public suivants soient approuvés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Jean-Pierre Ledoux, William Fleming, Stéphanie McGuire et John Emond. Ceux-ci se joindront aux membres élus, soit les conseillères Sallafranque et Varner ainsi que le conseiller Schryer, afin de former le CCU tel que discuté.

Adopté

Travaux publics

Le couseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

093-26/06

Appel d'offres – Déchets de construction

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, de procéder à un processus d'appel d'offres sur invitation pour la collecte des déchets de construction au site de transbordement des déchets, tel que discuté par le Conseil, et d'autoriser en outre la directrice générale à préparer et à émettre les documents d'appel d'offres requis ainsi qu'à inviter des fournisseurs qualifiés.

Adopté

Communauté, culture et loisir

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

094-26/06

Lettre d'appui – West Pontiac Connects

Il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Fleming, que le Conseil autorise la directrice générale à émettre une lettre d'appui au nom de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes en soutien à West Pontiac Connects ainsi qu'à ses demandes de financement auprès de divers programmes gouvernementaux et partenaires.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Varner, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

095-26/06

Terrain de baseball – Attribution d'un nom

Il est proposé par la conseillère Varner, appuyé par la conseillère Sallafranque, que le Conseil autorise le lancement d'une consultation publique ainsi qu'un concours de nomination pour le terrain de baseball municipal actuellement en développement adjacent au Centre St-Joseph.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1764
INITIALES DU DIR. C.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

096-26/06

Confirmation de la disponibilité des pompiers

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, que le Conseil confirme, selon l'effectif actuel et la disponibilité du Service des incendies du Pontiac Ouest, qu'un minimum de quatre (4) pompiers sont disponibles pour répondre aux appels d'urgence durant les heures de jour du lundi au vendredi, et que plus de huit (8) pompiers sont généralement disponibles pour répondre durant les soirées, les fins de semaine et les jours fériés.

Adopté

097-26/06

Don – Cohorte FF1 de l'ESSC

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, que le Conseil autorise un don de 500 $ à la cohorte de formation de pompiers de niveau 1 de l'École secondaire Sieur-de-Coulonge afin de soutenir l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la formation des pompiers.

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Le conseiller Adam soulève des préoccupations concernant la tenue des réunions et suggère que les membres se lèvent lorsqu'ils prennent la parole lors des séances du Conseil.

098-26/06

Plan de soutien administratif du MAMH – confirmation de mise en œuvre

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 052-25/04 concernant la mise en œuvre d'un plan de soutien administratif et financier en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé en étroite collaboration avec les représentants du MAMH tout au long de ce processus;

ATTENDU QUE les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de soutien administratif et financier ont permis à la Municipalité de satisfaire aux exigences du MAMH relatives à l'approbation du règlement d'emprunt 2024-004;

ATTENDU QUE les obligations de reddition de comptes requises ont été complétées ou sont en voie de finalisation conformément aux échéanciers établis;

ATTENDU QUE des mécanismes de contrôle interne, des procédures de suivi budgétaire et des pratiques de gestion financière ont été mis en place ou renforcés afin d'assurer une administration municipale saine et conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité continue de mettre en œuvre les recommandations et mesures identifiées dans le cadre du processus de soutien;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réaffirmer son engagement envers une saine gestion financière, le respect des exigences réglementaires et l'amélioration continue de ses pratiques administratives et financières;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer et résolu:

INITIALES DU MAIRE
1765
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- QUE le Conseil confirme que les engagements identifiés dans la résolution numéro 052-25/04 ont été complétés ou sont actuellement mis en œuvre conformément aux échéanciers et objectifs établis;
- QUE la Municipalité poursuive sa collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'assurer l'application continue de saines pratiques administratives et financières ainsi que la réalisation des actions restantes;
- QU' une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à titre de confirmation que la Municipalité a rempli ses engagements dans le cadre du plan de soutien et afin de permettre la finalisation du dossier relatif au règlement d'emprunt 2024-004.

Adopté

099-26/06

Entente intermunicipale – Site unique de transbordement des déchets

ATTENDU QUE les municipalités de L'Isle-aux-Allumettes, Chichester et Sheenboro participent à des discussions concernant la mise en place de services municipaux partagés;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont conjointement élaboré une entente intermunicipale relative au partage, à l'exploitation et à la gestion d'un site unique de transbordement des déchets, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'entente proposée établit un modèle de fourniture de services pour l'exploitation et l'administration d'un site de transbordement partagé, exploité par la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes et situé sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente prévoit le partage des coûts d'exploitation, d'administration, d'immobilisation et des coûts extraordinaires selon la formule de répartition prévue à l'entente;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'entente intermunicipale proposée, incluant ses annexes ainsi que ses incidences financières et opérationnelles;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette entente est dans le meilleur intérêt de la Municipalité et de ses citoyens afin de favoriser une gestion des matières résiduelles efficace, durable et collaborative;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque :

- QUE le Conseil approuve par les présentes l'entente intermunicipale relative au partage, à l'exploitation et à la gestion d'un site unique de transbordement des déchets entre la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, la Municipalité de Chichester et la Municipalité de Sheenboro;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document connexe au nom de la Municipalité;
- QUE l'entente entre en vigueur le 1er juillet 2026, sous réserve de la signature de toutes les municipalités participantes et de toute autre approbation requise par la loi;
- QUE le Conseil reconnaisse que la présente entente constitue une entente de partage de services intermunicipaux et ne constitue ni une fusion municipale ni la création d'une régie intermunicipale;
- QU'une copie de la présente résolution ainsi que de l'entente signée soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à la loi;
- QUE l'entente demeure assujettie à toute confirmation ou autorisation requise du MAMH avant sa mise en œuvre.

Adopté

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE C.S
1766
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de mai est présentée.

11. Questions du public

Aucune.

12. Varia

Aucune.

13. Huis-clos

100-26/06 Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de tenir une séance à huis clos à 20 h.

Adopté

101-26/06 Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de revenir à la séance en cours à 21 h 30.

Adopté

102-26/06 *Nomination – Annik Plante*

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de ratifier l'embauche d'Annik Plante à titre de directrice générale adjointe pour la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, en date du 22 juin 2026, conformément aux modalités et conditions établies par la Municipalité.

Adopté

103-26/06 *Nomination – Jacob Demers*

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de ratifier l'embauche de Jacob Demers à titre d'inspecteur municipal / coordonnateur en environnement pour la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, en date du 6 juillet 2026, conformément aux modalités et conditions établies par la Municipalité.

Adopté

104-26/06 *Emplois d'été*

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu que le Conseil approuve l'embauche d'Ethan Gagnon Kuy et de Bailey Ranger à titre d'employés d'été pour la saison 2026, conformément aux modalités du programme Emplois d'été Canada.

Adopté

105-26/06 *Services d'expertise – Dossier juridique*

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu que le Conseil autorise le conseiller juridique de la Municipalité à retenir des services externes afin d'obtenir l'expertise professionnelle requise dans le cadre d'un dossier juridique en cours.

POUR : 5 CONTRE : 1

Adopté

106-26/06 *Liste des immeubles à être vendus pour taxes impayées*

La directrice générale / greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité en date du 10 septembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est donc proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Varner, et résolu QUE :

INITIALES DU MAIRE
1767
INITIALES DE LA DIR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- ledit état soit et est par les présentes approuvé par le Conseil, et que la directrice générale / greffière-trésorière procède aux démarches nécessaires afin de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité pour lesquels les taxes foncières impayées demeurent en souffrance.

Adopté

107-26/06

Vente pour défaut de paiement de taxes – Nomination d'un représentant municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour non-paiement des taxes, conformément à la résolution no 105-26/06;

ATTENDU QUE le Conseil juge approprié d'autoriser la directrice générale à enchérir et à acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam, appuyer par le conseiller Schryer, et résolu que, conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise par les présentes la directrice générale à enchérir, au nom de la Municipalité, sur certains immeubles mis en vente pour non-paiement des taxes lors de la vente pour taxes devant avoir lieu le 10 septembre 2026, jusqu'à concurrence du montant des taxes impayées, incluant les intérêts et les frais.

Adopté

108-26/06

Transfert de terrains municipaux à Logir Outaouais pour un projet de logements abordables

ATTENDU QUE Logir Outaouais (OHO) réalise un projet de logements abordables sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes;

ATTENDU QUE le projet a été retenu dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) – Volet 3 administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer la réalisation de ce projet afin de répondre aux besoins en logements abordables au sein de la communauté;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé sur les lots 5 907 599, 4 604 573 et une partie du lot 5 907 610 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité juge approprié de transférer lesdits terrains à Logir Outaouais afin de faciliter la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu :

- QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes autorise le transfert des lots 5 907 599, 4 604 573 et d'une partie du lot 5 907 610 du Cadastre du Québec à Logir Outaouais aux fins de la réalisation du projet de logements abordables;
- QUE les modalités et conditions du transfert, incluant la contrepartie, les conditions et les obligations des parties, soient établies dans une entente à intervenir entre la Municipalité et Logir Outaouais;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant l'acte notarié de transfert ainsi que toute entente connexe.

Adopté

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
1768
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

109-26/06

Confirmation de l'intérêt et de la contribution municipale au projet sélectionné dans le cadre du PHAQ – Volet 3

ATTENDU QUE le projet de logements porté par Logir Outaouais a été sélectionné dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) – Volet 3 de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes reconnaît les besoins importants en matière de logement sur son territoire et souhaite appuyer le développement de logements résidentiels abordables adaptés aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confirmer son intérêt et son appui à la réalisation du projet sur son territoire;

ATTENDU QUE les exigences du programme prévoient qu'une contribution municipale minimale équivalente à quarante pour cent (40 %) de la contribution versée par la Société d'habitation du Québec doit être confirmée;

ATTENDU QUE le site proposé pour le projet est prêt à construire et peut accueillir ce type de développement résidentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, et résolu :

- QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes confirme son intérêt et son appui au projet de logements sélectionné dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) – Volet 3 et porté par Logir Outaouais;
- QUE la Municipalité confirme une contribution municipale au projet sous forme de donation de terrains, crédits de taxes, services municipaux exécutés et/ou contributions monétaires, pour une valeur totale de 1,67 million de dollars, représentant au moins quarante pour cent (40 %) de la contribution de la Société d'habitation du Québec;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

POUR	CONTRE :
Brian Adam	Robert Chafe
Mariette Sallafranque	Patrick Fleming
Ivan Schryer	
Adele Varner	

Adopté à la majorité (4 contre 2)

Avant l'étude de ce point, le maire Corey Spence déclare un intérêt pécuniaire dans le dossier et se retire de la table du Conseil. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote.

110-26/06

Facture soumise pour l'utilisation d'un immeuble

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture relative à l'utilisation de l'immeuble situé sur le lot 4 604 725;

ATTENDU QUE le Conseil a examiné la facture ainsi que les circonstances entourant la réclamation;

ATTENDU QUE le Conseil a obtenu un avis juridique relativement à ce dossier;

ATTENDU QUE le Conseil a déterminé qu'aucune entente autorisant les frais n'existait entre les parties;

INITIALES DU MAIRE
1769
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, que le Conseil refuse le paiement de la facture INV/2026/00049 soumise relativement à l'utilisation de l'immeuble situé sur le lot 4 604 725.

Adopté à l'unanimité

14. Date de la prochaine réunion

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 7 juillet 2026 à 19 h, au bureau municipal.

15. Clôture de la réunion

111-26/06

Proposé par le conseiller Fleming et appuyé par le conseiller Schryer, que la séance soit levée à 21 h 45.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)